



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 NOVEMBRE 2017**

Affiché le **29 NOV. 2017**

Siège : Orsay

| | |
|--------------------------------|------|
| Nombre de délégués en exercice | : 78 |
| Présents | : 54 |
| Présents et représentés | : 71 |
| Votants | : 71 |

Le mercredi 22 novembre 2017, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 16 novembre 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

| | | |
|----------------|------------|-----------------------------|
| Mme. Brigitte | PUECH | Commune de Ballainvilliers |
| Mme. Irène | BESOMBES | Commune de Bures-sur-Yvette |
| M. Jean-Paul | BENEYTOU | Commune de Chilly-Mazarin |
| Mme. Fabienne | GERARD | Commune de Chilly-Mazarin |
| Mme. Rafika | REZGUI | Commune de Chilly-Mazarin |
| Mme. Patricia | VINCENT | Commune de Chilly-Mazarin |
| Mme. Véronique | FRANCOIS | Commune d'Epinais-sur-Orge |
| M. Michel | BOURNAT | Commune de Gif-sur-Yvette |
| M. Yann | CAUCHETIER | Commune de Gif-sur-Yvette |
| M. Jean | HAVEL | Commune de Gif-sur-Yvette |
| M. Jean-Luc | VALENTIN | Commune de Gif-sur-Yvette |
| M. Franck | GAUDART | Commune de Gometz-le-Châtel |
| M. Francisque | VIGOUROUX | Commune d'Igny |
| M. Frédéric | DURO | Commune d'Igny |
| Mme. Patricia | LECLERCQ | Commune d'Igny |
| M. Jean-Pierre | MEUR | Commune de la Ville du Bois |
| Mme. Françoise | MARHUENDA | Commune des Ulis |
| Mme. Michèle | DESCAMPS | Commune des Ulis |
| Mme. Ouïam | HAMMAN | Commune des Ulis |

| | | |
|-------------------|----------------|---------------------------------|
| M. Paul | LORIDANT | Commune des Ulis |
| M. Jean | ROZNOWSKI | Commune des Ulis |
| Mme. Sandrine | GELOT | Commune de Longjumeau |
| M. Rémi | BETIN | Commune de Longjumeau |
| M. Gilles | GOBRON | Commune de Longjumeau |
| Mme. Catherine | DELAITRE | Commune de Marcoussis |
| M. Vincent | DELAHAYE | Commune de Massy |
| Mme. Michèle | FRERET | Commune de Massy |
| M. Dawari | HORSFALL | Commune de Massy |
| Mme. Hella | KRIBI-ROMDHANE | Commune de Massy |
| M. Bernard | LAFFARGUE | Commune de Massy |
| M. Nicolas | SAMSOEN | Commune de Massy |
| M. Claude | PONS | Commune de Montlhéry |
| Mme. Isabelle | KLAJIC | Commune de Montlhéry |
| M. Paul | RAYMOND | Commune de Nozay |
| Mme. Marie-Pierre | DIGARD | Commune d'Orsay |
| M. Raymond | RAPHAEL | Commune d'Orsay |
| Mme. Michèle | VIALA | Commune d'Orsay |
| M. Gilles | CORDIER | Commune de Palaiseau |
| Mme. Michelle | CHENIAUX | Commune de Palaiseau |
| M. Pierre | COSTI | Commune de Palaiseau |
| Mme. Chrystel | LEBOEUF | Commune de Palaiseau |
| Mme. Véronique | LEDOUX | Commune de Palaiseau |
| M. Hervé | PAILLET | Commune de Palaiseau |
| M. Michel | ROUYER | Commune de Palaiseau |
| M. Christian | PAGE | Commune de Saclay |
| M. Stéphane | BAZILE | Commune de Saux-les-Chartreux |
| M. François | HILLION | Commune de Vauhallan |
| M. Thomas | JOLY | Commune de Verrières-le-Buisson |
| M. Gérard | DOSSMANN | Commune de Verrières-le-Buisson |
| Mme. Caroline | FOUCAULT | Commune de Verrières-le-Buisson |
| M. Dominique | FONTENAILLE | Commune de Villebon-sur-Yvette |
| M. Patrick | BATOUFFLET | Commune de Villebon-sur-Yvette |
| M. Igor | TRICKOVSKI | Commune de Villejust |
| M. Patrice | GILBON | Commune de Villiers-le-Bâcle |

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES
Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU
Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
Mme. Florence LORTON donne pouvoir à M. Rémi BETIN
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
Mme. Bouchra LAQUES donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
M. Mustapha MARROUCHI donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL
M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET
Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Pierre COSTI
M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. Patrice GILBON
Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

| | | | |
|------|-----------|-----------|---------------------------|
| M. | Christian | LECLERC | Commune de Champlan |
| M. | François | ROMAIN | Commune de Gif-sur-Yvette |
| Mme. | Sonia | DAHOU | Commune des Ulis |
| M. | François | PELLETANT | Commune de Linas |
| M. | Jacques | LEPELTIER | Commune de Longjumeau |
| M. | Olivier | SEGBO | Commune de Longjumeau |
| M. | Richard | TRINQUIER | Commune de Wissous |

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DELAHAYE

Soit 54 délégués présents et 71 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance.
Soit 55 délégués présents et 71 délégués présents et représentés au point 3,
Soit 56 délégués présents et 72 délégués présents et représentés du point 4 au point 43,
Soit 55 délégués présents et 72 délégués présents et représentés du point 44 au point 60,
Soit 54 délégués présents et 70 délégués présents et représentés du point 61 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE ET DU 27 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE les procès-verbaux des séances du Conseil communautaire du 13 et 27 septembre 2017

2 - ELECTION DU 5ÈME VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à l'élection du 5^{ème} Vice-président de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

Le candidat est : Mme Véronique FRANCOIS

Les assesseurs pour le 1^{er} tour sont : Mme Brigitte PUECH et M. Paul LORIDANT

Résultats de l'élection au 1^{er} tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 71
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36
- Nombre de voix obtenues : 70

Mme Véronique FRANCOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamée élue en qualité de 5^{ème} Vice-présidente de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

- Mme Véronique FRANCOIS élue, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions ;
- DECLARE élus et ARRETE la liste et la composition des commissions de la Communauté d'agglomération désignées comme suit :

Commission n°1 : « AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE TERRITORIALE - PLH ET LOGEMENT - GENS DU VOYAGE - NUMERIQUE – URBANISME »

| VILLE | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----------------------|---------------------------|--------------------------|
| BALLAINVILLIERS | Jean-Louis CHINZI | Brigitte PUECH |
| BURES-SUR-YVETTE | Arnaud POIRIER | Jean-Marc BODIOT |
| CHAMPLAN | Antonio MONTEIRO | Sylvia TALLEUX |
| CHILLY-MAZARIN | Martine CINOSI | Elizabeth JACQUOT-HUET |
| EPINAY-SUR-ORGE | Didier CHINARDET | Pierre MARTEAU |
| GIF-SUR-YVETTE | Jean-Luc VALENTIN | Jean BERTSCH |
| GOMETZ-LE-CHÂTEL | Franck GAUDART | Lucie SELLEM |
| IGNY | Patricia LECLERCQ | Francis DELAPLACE |
| LA VILLE DU BOIS | Jean-Pierre MEUR | Robert ARNOULT-LAURENT |
| LES ULIS | Michèle DESCAMPS | Élisabeth PELTIER |
| LINAS | Pascal WAILL | Véronique LECLERC |
| LONGJUMEAU | Rémi BÉTIN | Jacques LEPELTIER |
| MARCOUSSIS | Françoise PRIGENT | Gilles GUILLAUME |
| MASSY | Bernard LAFFARGUE | Bouchra LAOUES |
| | Nicolas SAMSOEN | Sylviane RICHARDEAU |
| MONTLHÉRY | Claude PONS | Isabelle KLJAJIC |
| NOZAY | Yves FACHE | Cécile GUISEPPONE |
| ORSAY | Pierre BERTIAUX | Gabriel LAUMOSNE |
| PALAISEAU | Grégoire de LASTEYRIE | Pierre COSTI |
| | Michel ROUYER | |
| SACLAY | Jean-Louis CURAT | Christian PAGE |
| SAINT-AUBIN | Serge BLIN | Patrick FERNANDES |
| SAULX-LES-CHARTREUX | Florian DUBOURG | Christian AUGER |
| VAUHALLAN | Karl CROCHART | Bernard CELLIER |
| VERRIERES-LE-BUISSON | Caroline FOUCAULT | Karine CASAL dit ESTEBAN |
| VILLEBON-SUR-YVETTE | Jacques FANTOU | |
| VILLEJUST | Didier MEZIERES | Pierre CAMBON |
| VILLIERS-LE-BÂCLE | Marie-Christine FOURNEAUX | |
| WISSOUS | Dominique BOULEY | Florian GALLANT |

Commission n°2 : « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAE - RECHERCHE - INNOVATION - EMPLOI - INSERTION »

| VILLE | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----------------------|---|------------------------|
| BALLAINVILLIERS | Marie-Claude FARGEOT | Liliane LEJEUNE |
| BURES-SUR-YVETTE | Jean-François VIGIER | Catherine LINDECKER |
| CHAMPLAN | Antonio MONTEIRO | Paul DA SILVA |
| CHILLY-MAZARIN | Pierre GARNIER Rafika REZGUI | Jean-Paul BENEYTOU |
| EPINAY-SUR-ORGE | Daniel DRIVIERRE | Dominique DECUGNIERE |
| GIF-SUR-YVETTE | Yann CAUCHETIER | Jean HAVEL |
| GOMETZ-LE-CHÂTEL | Monique DARMON | |
| IGNY | Vincent DARDARE | Hervé DUTHOIT |
| LA VILLE DU BOIS | Nicole LEBON | Ibrahim OSSENI |
| LES ULIS | Babacar FALL | Gérard TESSIER |
| LINAS | François-Xavier MACEL | Isabelle THIOT |
| LONGJUMEAU | Florence LORTON | Catherine GAILLARD |
| MARCOUSSIS | Catherine DELAITRE | Gaëtan FEASSON |
| MASSY | Sylviane RICHARDEAU Hella KRIBI-ROMDHANE | Elisabeth PHILIPPOTEAU |
| MONTLHÉRY | Colette TRUNSARD | Thierry SUTTER |
| NOZAY | Catherine MARLIÈRE | Didier PERRIER |
| ORSAY | David ROS Raymond RAPHAËL | Véronique FRANCE-TARIF |
| PALAISEAU | Pierre COSTI Chrystel LEBOEUF | Hervé PAILLET |
| SACLAY | Valérie NOVAT | Nathalie THEBAULT |
| SAINTE-AUBIN | Pascal AMBROISE | Françoise BALTHAZARD |
| SAULX-LES-CHARTREUX | Sabine FILIPPINI | Mathias BONNAUD |
| VAUHALLAN | Isabelle GLASSET | Fabian LOWCZYK |
| VERRIERES-LE-BUISSON | Véronique CHATEAU-GILLE | Alexandre LARNICOL |
| VILLEBON-SUR-YVETTE | Dominique FONTENAILLE | |
| VILLEJUST | Igor TRICKOVSKI | |
| VILLIERS-LE-BÂCLE | Emmanuel BONNET | Patrice GILBON |
| WISSOUS | Chantal CORENWINDER | Corinne GUYOT |

Commission n°3 : « DEVELOPPEMENT DURABLE - TRANSITION ENERGETIQUE - HYDRAULIQUE - AGRICULTURE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

| VILLE | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----------------------|--|----------------------|
| BALLAINVILLIERS | Marc VIVIEN | Gérard COUTE |
| BURES-SUR-YVETTE | Hélène CACHIER | Dominique VOLTZ |
| CHAMPLAN | Christian LECLERC | Sylvie CHEVALIER |
| CHILLY-MAZARIN | Patricia VINCENT | Nathalie LEANZA |
| EPINAY-SUR-ORGE | Serge LEBRUN | Didier CHINARDET |
| GIF-SUR-YVETTE | Thierry FASOLIN | Jean HAVEL |
| GOMETZ-LE-CHÂTEL | Brice CAHAREL | Monique DARMON |
| IGNY | Nathalie FRANCESETTI | Patricia LECLERCQ |
| LA VILLE DU BOIS | Michel CHARLOT | Jean-Pierre MEUR |
| LES ULIS | Hervé LEFORT | Fanta DIAKITE |
| LINAS | Rui MATIAS | Bernard JULIÉ |
| LONGJUMEAU | Sandrine GELOT Gilles GOBRON | Stéphane DELAGNEAU |
| MARCOUSSIS | Rose-Marie FAVERAUX | Serge PIPARD |
| MASSY | Serge MORONVALLE Élisabeth PHILIPPOTEAU | Nicolas SAMSOEN |
| MONTLHÉRY | Nicole DA COSTA FERNANDES | Michel QUEANT |
| NOZAY | Denis TOULLIER | Christian FOURNES |
| ORSAY | Marie-Pierre DIGARD | Didier MISSENERD |
| PALaiseau | Véronique LEDOUX | Pierre COSTI |
| SACLAY | Jean-Jacques DEBRAS | Emmanuel LAUREAU |
| SAINT-AUBIN | Délia COPEL | Djamal ALI-BELHADJ |
| SAULX-LES-CHARTREUX | Caroline FANGET | Isabelle DURANCEAU |
| VAUHALLAN | François HILLION | Bernard GLEIZE |
| VERRIERES-LE-BUISSON | Thomas JOLY | Jean-Paul MORDEFROID |
| VILLEBON-SUR-YVETTE | Aurélié WICHEREK-JOLY | |
| VILLEJUST | Sauveur CONCORDIA | |
| VILLIERS-LE-BÂCLE | Patrice GILBON | Michel MARTIN |
| WISSOUS | Mattéo GRIMALDI | Régis CHAMP |

Commission n°4 : « FINANCES - SCHEMA DE MUTUALISATION - RESSOURCES HUMAINES - SERVICES AUX PETITES COMMUNES »

| VILLE | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|-----------------------------|-----------------------|------------------------|
| BALLAINVILLIERS | Brigitte PUECH | Gérard COUTE |
| BURES-SUR-YVETTE | Laurence MONSEILLER | Irène BESOMBES |
| CHAMPLAN | Christian LECLERC | Sylvie CHEVALIER |
| CHILLY-MAZARIN | Fabienne GERARD | Michelle GEVAUDAN |
| EPINAY-SUR-ORGE | Véronique FRANCOIS | Serge KOEHL |
| GIF-SUR-YVETTE | Pierre-Yves ZIGNA | Jean HAVEL |
| GOMETZ-LE-CHÂTEL | Camille CAMOU | Franck GAUDART |
| IGNY | Frédéric DURO | |
| LA VILLE DU BOIS | Marcel BRUN | Claude LEPETIT |
| LES ULIS | Paul LORIDANT | Marie-Élisabeth MARTIN |
| LINAS | François XAVIER-MACEL | Bernard JULIÉ |
| LONGJUMEAU | Sandrine GELOT | Christophe KREISS |
| MARCOUSSIS | Jérôme CAUET | Catherine DELAITRE |
| MASSY | Pierre OLLIER | Michèle FRERET |
| MONTLHÉRY | Denis DURAND | Corinne BELOT |
| NOZAY | Didier PERRIER | Patrice FEILLAULT |
| ORSAY | Élisabeth CAUX | Astrid AUZOU-CONNES |
| PALaiseau | Hervé PAILLET | Véronique LEDOUX |
| SACLAY | Michel SENOT | Jean-Jacques DEBRAS |
| SAINT-AUBIN | Benoit JULIENNE | Serge BLIN |
| SAULX-LES-CHARTREUX | Mathias BONNAUD | Sabine FILIPPINI |
| VAUHALLAN | Bernard GLEIZE | François HILLION |
| VERRIERES-LE-BUISSON | Caroline FOUCAULT | Dominique LE GOFF |
| VILLEBON-SUR-YVETTE | Victor DA SILVA | |
| VILLEJUST | Sylvie ARMAND-BARBAZA | |
| VILLIERS-LE-BÂCLE | Roland CORVISIER | Guillaume VALOIS |
| WISSOUS | Florian GALLANT | Dominique BOULEY |

Commission n°5 : « POLITIQUE DE LA VILLE - SANTE - AFFAIRES SOCIALES »

| VILLE | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|-----------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| BALLAINVILLIERS | Hélène PORTELETTE | |
| BURES-SUR-YVETTE | Emmanuelle GILBERT | Martial PALLUAU |
| CHAMPLAN | Rose-Marie WALGER | Patricia VERCAIGNE |
| CHILLY-MAZARIN | Patricia VINCENT | Pedro CAPITAO |
| EPINAY-SUR-ORGE | Geneviève BESSE | Jean-Paul CADENAT |
| GIF-SUR-YVETTE | Martine LAPOUMEYROULIE | Yann CAUCHETIER |
| GOMETZ-LE-CHÂTEL | Lucie SELLEM | Gilles VERMILLON |
| IGNY | Paulette GORSY | Marie-Laure MALOIZEL |
| LA VILLE DU BOIS | Marie KARNAY | Catherine JOUAN |
| LES ULIS | Françoise MARHUENDA Sonia DAHOU | Michèle DESCAMPS |
| LINAS | Isabelle THIOT | Florence OZEEL |
| LONGJUMEAU | Evelyne BERTHIER | Colette VINATIER |
| MARCOUSSIS | Mireille BELLEC | Françoise PRIGENT |
| MASSY | Bouchra LAOUES | Dawari HORSFALL |
| MONTHÉRY | Colette TRUNSARD | Michel QUEANT |
| NOZAY | Henri ALQUIER | Michèle WILLEMET |
| ORSAY | Éliane SAUTERON | Ariane WACHTHAUSEN |
| PALaiseau | Michelle CHENIAUX | Gilles CORDIER |
| SACLAY | Isabelle de MONTGOLFIER | Chantal SZYMKOWIAK |
| SAINT-AUBIN | Dominique GUILLAN | Jean-Charles CAMPISCIANO |
| SAULX-LES-CHARTREUX | Marie-Dominique GLEYE | Claire GENTIL |
| VAUHALLAN | Denise GARCIA | Karl CROCHART |
| VERRIERES-LE-BUISSON | Véronique CHATEAU-GILLE | Élisabeth ROQUAIN |
| VILLEBON-SUR-YVETTE | Dominique ROUSSEAU | |
| VILLEJUST | Isabelle ARMAND | Cécile CUNY |
| VILLIERS-LE-BÂCLE | Nadia MAQUET | |
| WISSOUS | Stéphane DURAND | Françoise FERNANDES |

Commission n°6 : « CULTURE - SPORT - COMMUNICATION - TOURISME ET PATRIMOINE »

| VILLE | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| BALLAINVILLIERS | Liliane LEJEUNE | Gérard COUTE |
| BURES-SUR-YVETTE | Irène BESOMBES | Richard VARSAVAUX |
| CHAMPLAN | Sylvie CHEVALIER | Sylvia TALLEUX |
| CHILLY-MAZARIN | Jean-Paul BENEYTOU | Martine CINOSI |
| EPINAY-SUR-ORGE | Monique NOEL | Ghislaine BADOUIX-VERGNES |
| GIF-SUR-YVETTE | Marie-Christine FAURIAUX-REGNIER | Patrick VALADE |
| GOMETZ-LE-CHATEL | Franck GAUDART | Florence BOUGERET |
| IGNY | Christian SEGERS | Claire CHARPENTIER |
| LA VILLE DU BOIS | Anne BERCHON | Dimitri LAVRENTIEFF |
| LES ULIS | Jean ROZNOWSKI | Jean-Marc ADRAS |
| LINAS | Rui MATIAS | Serge SOTCHE |
| LONGJUMEAU | Antoine PULÉ | Jérémy MARTIN |
| MARCOUSSIS | Sylvain LEGRAND | Rafik BOUDJEMAI |
| MASSY | Dawari HORSFALL Michèle FRERET | Pierre OLLIER Mustapha MARROUCHI |
| MONTLHÉRY | Gérard NIVET | Christian DUJARDIN |
| NOZAY | Magalie WOJTOWSKI | Laurent KABICHE |
| ORSAY | Michèle VIALA | Élisabeth DELAMOYE |
| PALaiseau | Gilles CORDIER | Michelle CHENIAUX |
| SACLAY | Philippe JACONELLI | Valérie NOVAT |
| SAINTE-AUBIN | Marie-France LAUNET | Ghislaine SOTIROPOULOS |
| SAULX-LES-CHARTREUX | Stéphane BAZILE | Luc LAFOND |
| VAUHALLAN | Katia EMIG | Isabelle GLASSET |
| VERRIERES-LE-BUISSON | Gérard DOSSMANN | Didier MILLET |
| VILLEBON-SUR-YVETTE | Patrick BATOUFFLET | |
| VILLEJUST | Estelle QUADJOVIE | Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND |
| VILLIERS-LE-BÂCLE | Luc COYETTE | Nadia MAQUET |
| WISSOUS | Gilles GARNIER | Stéphane DURAND |

Commission n°7 : « MOBILITES - BÂTIMENTS - VOIRIE - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

| VILLE | TITULAIRE | SUPPLEANT |
|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| BALLAINVILLIERS | Marc VIVIEN | Rida RACHIDI |
| BURES-SUR-YVETTE | Christophe DEBONNE | Yvon DROCHON |
| CHAMPLAN | Christian LECLERC | Paul DA SILVA |
| CHILLY-MAZARIN | Pierre GARNIER | Patricia VINCENT |
| EPINAY-SUR-ORGE | Maurice LEGOUGE | Jean-François SEZNEC |
| GIF-SUR-YVETTE | Jean HAVEL | Jean-Luc VALENTIN |
| GOMETZ-LE-CHÂTEL | Jean-Pierre LHUISSIER | José DE ALMEIDA |
| IGNY | Francisque VIGOUROUX | Patricia LECLERCQ |
| LA VILLE DU BOIS | Jacky CARRÉ | Maurice BOURDY |
| LES ULIS | Ouïam HAMMAN | Jean LALOU |
| LINAS | Rui MATIAS | William BARSANTI |
| LONGJUMEAU | Mohamed BOUAZZAOUI | Rémi BETIN |
| MARCOUSSIS | Gilles GUILLAUME | Serge PIPARD |
| MASSY | Mustapha MARROUCHI | Bernard LAFFARGUE |
| MONTLHÉRY | Thierry SUTTER | Jacques GAUCHET |
| NOZAY | Christian FOURNES | Denis TOULLIER |
| ORSAY | Stanislas HALPHEN | Frédéric HENRIOT |
| PALaiseau | Pierre COSTI | Véronique LEDOUX |
| SACLAY | Jean-Louis CURAT | Serge FOURGEAUD |
| SAINT-AUBIN | Serge BLIN | Délia COPEL |
| SAULX-LES-CHARTREUX | Christian AUGER | Florian DUBOURG |
| VAUHALLAN | Jean-Laurent PANCIATICI | Taouès COLL |
| VERRIERES-LE-BUISSON | Thomas JOLY | Jean-Louis DELORT |
| VILLEBON-SUR-YVETTE | Monique BERT | |
| VILLEJUST | Serge PLUMERAND | Igor TRICKOVSKI |
| VILLIERS-LE-BÂCLE | Patrice GILBON | Michel MARTIN |
| WISSOUS | Laurent POUJOL | Jorge OLIVEIRA DA COSTA |

4 - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT TITULAIRE POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE PARIS SACLAY (EPAPS)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du nouveau représentant titulaire de la Communauté Paris-Saclay au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay ;
- DESIGNER à la fonction de représentant titulaire de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay ;
- M. Nicolas SAMSOEN, conseiller communautaire de la commune de Massy, en qualité de titulaire.
- PRECISE que les délibérations n°2016-36 du 7 janvier 2016 et n°2016-93 du 3 février 2016 demeurent quant à la désignation de Michel BOURNAT en qualité de titulaire et de Messieurs Pierre-Alexandre MOURET et Paul LORIDANT en qualité de suppléants.

3 ABSTENTIONS : M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Chrystel LEBOEUF

5 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : SOUTIEN AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DEFINIT d'intérêt communautaire au titre de la compétence « soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », à compter du 1^{er} janvier 2018, les activités commerciales suivantes :
 - La coordination de la dynamique commerciale à l'échelle intercommunale et le pilotage des études et des schémas d'ensemble associés ;
 - Le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives à l'évolution de l'offre et de la demande commerciale et la réalisation des outils d'observation liés ;
 - Le montage et le suivi d'actions mutualisées à l'ensemble du territoire, liées à l'aide au commerce et à l'artisanat avec la mise en place de dispositifs à l'échelle communautaire tels que le FISAC (Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) ;
 - Les opérations de réhabilitation des zones commerciales qui ont fait l'objet de transfert dans le cadre de la loi NOTRe ;
 - La gestion et le suivi des avis sur les implantations commerciales (CDAC) en lien avec la commune d'accueil ;
 - L'émission d'avis sur les règles de dérogation au repos dominicale en référence à la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

1 VOTE CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

6 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE : ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

– RECONNAIT d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018 les zones d'aménagement concerté relevant de la liste suivante :

- ZAC du Moulon à Gif-sur-Yvette et Orsay
- ZAC du Quartier de l'École polytechnique à Palaiseau et Saclay
- ZAC des Ruchères à Igny
- ZAC des Hauts de Wissous 2

7 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

– DEFINIT à compter du 1^{er} janvier 2018 l'intérêt communautaire de la compétence « équilibre social de l'habitat » de la façon suivante :

• Politique du logement d'intérêt communautaire

- Mise en œuvre et suivi des actions du PLH : création et suivi des observatoires de l'habitat, de l'hébergement et du foncier

• Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Soutien financier à la construction de logements sociaux, sous la forme de subventions au titre de la surcharge foncière, au regard des critères définis au préalable

- Garanties aux emprunts contractés pour la réalisation de nouveaux logements sociaux et pour des opérations de construction pouvant favoriser la réinsertion sociale, au regard des critères définis au préalable

• Opérations en faveur du logement des personnes défavorisées d'intérêt communautaire

- Aide à la mise en place du Plan Départemental d'Aide au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

• Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

- Participation et soutien financier aux actions d'accompagnement de la politique du logement telles que les opérations programmées d'amélioration de l'habitat

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

8 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

– DEFINIT d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018 toutes les voies qui appartiennent au domaine public communal et ses dépendances des communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallaan, Villebon-sur-Yvette, Villiers-le-Bâcle dont la liste est annexée à la présente délibération ;

- RAPPELLE que l'étendue de la compétence voirie comprend la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la conservation des voies ainsi que les aires de stationnement attenantes à la voirie d'intérêt communautaire ;

À ce titre, la Communauté d'agglomération assure les travaux, les charges d'exploitation et de fonctionnement des communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette et Villiers-le-Bâcle sur :

- les chaussées et trottoirs (structure, revêtement, bordures, caniveaux, ...);
- les aménagements cyclables attenants à la voirie ;
- les aires de stationnement attenantes à la voirie ;
- les ouvrages d'art et les murs de soutènement supportant les voiries et leurs dépendances, les murets, les accotements et les fossés permettant l'écoulement des eaux pluviales sont pris en compte dans le cas de voiries entourées d'espaces naturels ou agricoles ;
- le mobilier urbain (potelets, corbeilles à papier, bancs, ...), hors mobiliers urbains publicitaires ;
- l'éclairage public et la consommation d'électricité s'y rapportant ;
- la signalisation lumineuse tricolore et la consommation d'électricité s'y rapportant ;
- les espaces verts et plantations attenants à la voirie (à l'exception du fleurissement) ;
- la signalisation directionnelle ;
- la signalisation horizontale et verticale représentant l'axe de la chaussée, la délimitation des voies, et celle relative à la circulation et au stationnement ;
- les ouvrages de collecte et de traitement des eaux pluviales de voirie (avaloirs, débouleurs, déshuileurs...);
- les ouvrages de stockage et de régulation des eaux pluviales de voiries (noues, bassins, ...);
- le nettoyage de toutes les emprises ;
- la viabilité hivernale.

La Communauté d'agglomération assurera, conformément aux conventions signées avec le Département de l'Essonne, l'entretien des routes départementales qui traversent les agglomérations et pourra participer au financement des programmes d'accompagnement des travaux réalisés sur celles-ci.

- DEFINIT à compter du 1er janvier 2018 l'intérêt communautaire de la compétence « parcs de stationnement » de la façon suivante :

La création, l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement de rabattement relevant de la liste suivante :

- Parking en surface : à la gare de Chilly-Mazarin, à la gare Gragny-Balizy de Longjumeau et à la gare Epinay-Rossays d'Epinay-sur-Orge
- Parking en structure : Massy-Atlantis et Massy-Vilmorin.

9 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECLARE d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018 la liste des équipements culturels et sportifs suivants :

- 15 médiathèque sur les communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, Orsay (3 équipements), Les Ulis, Palaiseau (4 équipements), Saclay, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle ;
- 7 conservatoires sur les communes de Bures-sur-Yvette, Igny, Orsay, Palaiseau, Saclay, Verrières-le-Buisson,

Wissous ;

- 1 centre aquatique intercommunal « La Vague » sur la commune de Palaiseau.

10 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : ACTION SOCIALE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DEFINIT à compter du 1^{er} janvier 2018 l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale » de la façon suivante :

- Études visant à contribuer à la disponibilité de l'offre de soins de proximité sur l'ensemble du territoire et à accompagner des projets de pôles et maisons de santé pluri-professionnelles
- Réflexion en étroite collaboration avec le conseil départemental (chef de file des politiques d'aide à domicile) et avec les autres partenaires du territoire sur tous les sujets relatifs à la dépendance et au maintien à domicile et actions au bénéfice des personnes en perte d'autonomie
- Construction, aménagement, rénovation et réhabilitation des équipements sociaux. La liste des équipements remplissant ces conditions est la suivante :
 - Massy - centre social Espace Opéra – rue des Olympiades
 - Longjumeau – création d'un pôle dédié à l'emploi et la création d'entreprises

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

11 - ACTUALISATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ 2016-2022

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ACTUALISE le pacte financier et fiscal de solidarité de la Communauté Paris-Saclay.

13 VOTES CONTRE : Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Patrice GILBON

4 ABSTENTIONS : Mme. Rafika REZGUI, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. David ROS, Mme. Michèle VIALA

12 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE 2017-3 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de porter au Budget Principal de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

| FONCTIONNEMENT | BP 2017 | DM n°2017-1 | DM n°2017-3 | Budget total 2017 |
|--|-----------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| DEPENSES | | | | |
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 30 951 911,98 | 32 205,00 | 1 815 599,00 | 32 799 715,98 |
| 012 - CHARGES DE PERSONNEL | 24 979 800,00 | | | 24 979 800,00 |
| 014- ATTENUATIONS DE PRODUITS | 163 362 450,00 | 3 419 449,00 | 1 651 412,00 | 168 433 311,00 |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 2 454 341,00 | 174 992,57 | 205 480,00 | 2 834 813,57 |
| 66 - CHARGES FINANCIERES | 1 179 378,42 | 77 170,00 | | 1 256 548,42 |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 413 697,00 | 295 722,05 | 151 450,00 | 860 869,05 |
| DEPENSES REELLES | 223 341 578,40 | 3 999 538,62 | 3 823 941,00 | 231 165 058,02 |
| 023 - VIREMENT A LA SELECTION D'INVESTISSEMENT | 6 715 588,00 | -2 028 514,00 | -3 060 662,70 | 1 626 411,30 |
| 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION | 3 111 000,00 | | 1 602 944,70 | 4 713 944,70 |
| DEPENSES D'ORDRE | 9 826 588,00 | -2 028 514,00 | -1 457 718,00 | 6 340 356,00 |
| DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT | 233 168 166,40 | 1 971 024,62 | 2 366 223,00 | 237 505 414,02 |
| RECETTES | BP 2017 | DM n°2017-1 | DM n°2017-3 | Budget total 2017 |
| 013- ATTENUATION DE CHARGES | 100 000,00 | | 130 000,00 | 230 000,00 |
| 70 - PRODUITS DES SERVICES | 9 139 735,00 | -189 481,00 | 201 566,00 | 9 151 820,00 |
| 73- IMPOTS ET TAXES | 163 004 813,00 | 128 051,00 | 1 614 450,00 | 164 747 314,00 |
| 74- DOTATION SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 59 758 968,40 | 490 070,00 | 420 207,00 | 60 669 245,40 |
| 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 204 650,00 | | | 204 650,00 |
| 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | 150 000,00 | 2 332 384,62 | | 2 482 384,62 |
| RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT | 232 358 166,40 | 2 761 024,62 | 2 366 223,00 | 237 485 414,02 |
| 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION | 810 000,00 | -790 000,00 | | 20 000,00 |
| RECETTES D'ORDRE | 810 000,00 | -790 000,00 | | 20 000,00 |
| 002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FCT | 0,00 | | | 0,00 |
| RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT | 233 168 166,40 | 1 971 024,62 | 2 366 223,00 | 237 505 414,02 |

| INVESTISSEMENT | BP 2017 | RAR 2016 | DM 2017-1 | DM 2017-2 | DM 2017-3 | Total RAR 2016 + DM 2017-3 | Budget total 2017 |
|---|----------------------|---------------------|----------------------|-------------------|----------------------|----------------------------|-----------------------|
| DEPENSES | | | | | | | |
| 20 - IMMOBILISATION INCORPORELLES | 1 475 200,00 | 200 635,80 | 24 150,00 | | 228 000,00 | 428 635,80 | 1 927 985,80 |
| 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 9 990 634,00 | 615 276,74 | -614 382,00 | | -300 000,00 | 315 276,74 | 9 681 528,74 |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 4 875 550,00 | 234 172,44 | 315 000,00 | | 327 800,00 | 861 972,44 | 5 752 522,44 |
| OPERATION D'EQUIPEMENT | 13 462 430,00 | 1 861 794,44 | 1 642 382,00 | | | 1 361 794,44 | 16 966 606,44 |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 38 593 270,16 | 1 236 397,37 | -1 960 253,60 | | | 1 236 397,37 | 34 874 413,93 |
| 16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS | 4 778 613,00 | | 292 842,00 | | | 0,00 | 5 071 455,00 |
| 26 - TITRES DE PARTICIPATION | | | | 320 000,00 | | | 320 000,00 |
| 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 494 107,00 | | | | | 0,00 | 494 107,00 |
| 4511 - TOTAL OP. COMPTE DE TIERS | | 24 783,53 | | | | 24 783,53 | 24 783,53 |
| DEPENSES TOTALES REELLES D'INVESTISSEMENT | 70 964 904,16 | 4 173 060,32 | -390 961,60 | 320 000,00 | 255 800,00 | 4 428 960,32 | 75 113 902,88 |
| 040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 810 000,00 | | -790 000,00 | | | 0,00 | 20 000,00 |
| 041 - OPERATION PATRIMONIALES | 7 374 253,60 | | -150 000,00 | | 12 079 159,36 | 12 079 159,36 | 19 303 412,96 |
| DEPENSES TOTALES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT | 8 194 253,60 | 0,00 | -940 000,00 | 0,00 | 12 079 159,36 | 12 079 159,36 | 19 323 412,96 |
| 001 - SOLDE D'EXECUTION INV. REPORTE | 0,00 | | 17 560 126,99 | | 17 560 126,99 | 17 560 126,99 | 17 560 126,99 |
| DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT | 79 849 057,76 | 4 173 060,32 | 16 319 565,39 | 320 000,00 | 12 334 959,36 | 16 598 019,68 | 111 996 642,82 |
| RECETTES | | | | | | | |
| 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES | 9 090 000,00 | | -790 000,00 | | | 0,00 | 8 300 000,00 |
| 1066 - EXCEDENTS | | | 14 581 960,75 | | | 0,00 | 14 581 960,75 |
| 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 27 352 565,00 | 4 464 710,73 | 780 949,00 | | 306 000,00 | 4 770 710,73 | 32 904 227,73 |
| 16 - EMPRUNTS ET ASSIMILES | 24 508 542,16 | 3 500 000,00 | 132 219,22 | 320 000,00 | 1 407 518,00 | 4 907 518,00 | 29 868 279,38 |
| 165 - DEPOTS ET CALIGNEMENTS RECUS | 35 000,00 | 1 300,00 | | | | 1 300,00 | 36 300,00 |
| 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 494 106,00 | | | | | 0,00 | 494 106,00 |
| 4512 - TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 168 000,00 | | | | | 0,00 | 168 000,00 |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 61 645 216,16 | 7 966 010,73 | 14 705 129,97 | 320 000,00 | 1 710 518,00 | 5 675 528,73 | 86 352 873,86 |
| 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 6 715 558,00 | | -2 028 514,00 | | -3 060 662,70 | -3 060 662,70 | 1 626 411,30 |
| 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION | 3 111 000,00 | | | | -1 602 944,70 | 1 602 944,70 | 4 713 944,70 |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 7 374 253,60 | | -150 000,00 | | 12 079 159,36 | 12 079 159,36 | 19 303 412,96 |
| RECETTES D'ORDRE | 17 200 811,60 | 0,00 | -2 178 514,00 | 0,00 | 10 621 441,36 | 26 643 768,56 | 25 643 768,96 |
| RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT | 78 845 057,76 | 7 966 010,73 | 12 526 614,97 | 320 000,00 | 12 334 959,36 | 20 300 970,09 | 111 996 642,82 |
| 001 - SOLDE D'EXECUTION INV. REPORTE | 0,00 | | 0,01 | | -0,01 | -0,01 | 0,00 |
| RECETTE TOTALES INVESTISSEMENT | 78 845 057,76 | 7 966 010,73 | 12 526 614,98 | 320 000,00 | 12 334 959,35 | 20 300 970,08 | 111 996 642,82 |

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2017-3 du Budget Principal de la Communauté Paris-Saclay.

1 VOTE CONTRE : Mme. Chrystel LEOEUF

13 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE 2017-2 - BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de porter au Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

| FONCTIONNEMENT PEPINIÈRES | BP 2017 | DM n°2017-1 | DM n°2017-2 | Budget total 2017 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| DEPENSES | | | | |
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 527 846,00 | | 38 180,00 | 576 026,00 |
| 012 - CHARGES DE PERSONNEL | 308 000,00 | | | 308 000,00 |
| 66 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 4 000,00 | 105 000,00 | | 109 000,00 |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 000,00 | | 9 700,00 | 9 700,00 |
| DEPENSES REELLES | 848 846,00 | 105 000,00 | 46 880,00 | 1 000 726,00 |
| 023- VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT | | | 125 000,00 | |
| 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION | 33 600,00 | | | 33 600,00 |
| DEPENSES D'ORDRE | 33 600,00 | | 125 000,00 | 158 600,00 |
| DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT | 882 446,00 | 105 000,00 | 171 880,00 | 1 159 326,00 |
| RECETTES | | | | |
| 70 - PRODUITS DES SERVICES | 244 250,00 | | 5 400,00 | 238 850,00 |
| 76 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 638 198,00 | | 177 280,00 | 815 478,00 |
| 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0,00 | 14 744,43 | | 14 744,43 |
| RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT | 882 446,00 | 14 744,43 | 171 880,00 | 1 069 070,43 |
| 002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FCT | 0,00 | 90 255,57 | | 90 255,57 |
| RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT | 882 446,00 | 105 000,00 | 171 880,00 | 1 159 326,00 |

| INVESTISSEMENT PEPINIÈRES | BP 2017 | RAR 2016 | DM n°2017-1 | DM n°2017-2 | Budget total 2017 |
|---|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| DEPENSES | | | | | |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 33 600,00 | 12 206,74 | 75 905,32 | -45 000,00 | 76 712,06 |
| DEPENSES D'EQUIPEMENT | 33 600,00 | 12 206,74 | 75 905,32 | -45 000,00 | 76 712,06 |
| 16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS | 36 000,00 | | | 170 000,00 | 206 000,00 |
| DEPENSES FINANCIERES | 36 000,00 | - | 0,00 | 170 000,00 | 206 000,00 |
| DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT | 69 600,00 | 12 206,74 | 75 905,32 | 125 000,00 | 282 712,06 |
| RECETTES | | | | | |
| 186- EDPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS | 36 000,00 | | | | 36 000,00 |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 36 000,00 | - | 0,00 | | 36 000,00 |
| 021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | 125 000,00 | |
| 040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION | 33 600,00 | | | | 33 600,00 |
| RECETTES D'ORDRE | 33 600,00 | - | 0,00 | 125 000,00 | 158 600,00 |
| RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT | 69 600,00 | - | 0,00 | 125 000,00 | 194 600,00 |
| 001 - SOLDE D'EXECUTION INV REPORTE | 0,00 | | 88 112,06 | | 88 112,06 |
| RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT | 69 600,00 | - | 88 112,06 | 125 000,00 | 282 712,06 |

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2017-2 du Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération.

1 VOTE CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF

14 - BUDGET PRINCIPAL 2017 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 271 247 € au budget annexe des pépinières d'entreprises ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal 2017.

1 VOTE CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF

15 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire N°2017-3

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE d'adopter le montant de l'attribution de compensation n°2017-3 et n°2018-1 comme suit :

| Communes | AC 2017-3 | AC 2018-1 |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Ballaivilliers | 1 682 423,02 | 1 078 540,02 |
| Bures-sur-Yvette | -1 071 280,36 | -1 014 005,36 |
| Champlan | 3 321 004,81 | 3 321 004,81 |
| Chilly-Mazarin | 10 792 293,14 | 10 801 568,14 |
| Episy-sur-Orge | 1 004 904,64 | 1 009 090,64 |
| Gi-sur-Yvette | -630 620,72 | -657 207,72 |
| Gometz-Le-Châtel | -23 133,53 | 22 828,48 |
| igny | -701 590,91 | -701 590,91 |
| La Ville du Bois | 1 855 830,08 | 909 512,48 |
| Les Ulis | 14 213 140,57 | 14 184 684,57 |
| Linas | 2 758 907,42 | 1 843 488,82 |
| Longjumeau | 7 876 475,96 | 6 137 319,96 |
| Marcoussis | 4 473 937,07 | 4 477 781,07 |
| Mesay | 36 711 203,30 | 36 819 143,30 |
| Montlhéry | 1 863 186,71 | 1 643 186,71 |
| Nozay | 4 014 480,72 | 3 219 726,72 |
| Orsay | 1 583 009,64 | 1 589 175,64 |
| Palaiseau | 3 002 204,74 | 3 157 216,74 |
| Saclay | 1 843 888,05 | 1 836 252,05 |
| Saint-aubin | 1 057 816,26 | 1 057 816,26 |
| Saults-les-chartrains | 1 602 420,71 | 1 517 770,71 |
| Vauhallan | -107 193,56 | -107 193,56 |
| Vanvres-le-Buisson | 3 014 134,00 | 2 485 339,00 |
| Villebon-sur-Yvette | 16 464 898,48 | 14 851 071,46 |
| Villejean | 3 233 744,81 | 3 233 744,81 |
| Villiers-la-bêche | 721 861,80 | 722 311,80 |
| Wissous | 5 719 391,00 | 4 651 950,00 |
| TOTAL | 128 269 235,83 | 118 185 467,63 |

16 - PROTOCOLE FINANCIER AVEC LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX - RÉGULARISATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION RELATIVE AU CENTRE COMMERCIAL DE LA VILLE DU BOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du protocole ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer le protocole financier avec la commune de Saulx-les-Chartreux.

17 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - TRAVAUX DE CRÉATION DE BASSINS DE ZONES DE STOCKAGE RÉGULÉES POUR LES EAUX PLUVIALES RUE AMBROISE PARÉ ET RUE DU GRAND NOYER POUR LA COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de La Ville du Bois pour des travaux de création de bassins de zones de stockage régulées pour les eaux pluviales rue Ambroise Paré et rue du Grand Noyer ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de de La Ville du Bois ;

18 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - DIVERS INVESTISSEMENTS AUX ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune des Ulis pour le financement de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune des Ulis ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

19 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES VOIRIES SUR LA COMMUNE DE LINAS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de fonds de concours avec la commune de Linas pour la réfection de diverses voiries ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Linas ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

20 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RESTRUCTURATION DE LOCAUX POUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Longjumeau pour le financement de la réhabilitation et de la restructuration d'un bâtiment communal ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Longjumeau ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

21 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ACCUEIL PETITE ENFANCE, AMÉNAGEMENT DE LA GRANGE DES CÉLESTINS ET TRAVAUX DE LA TOITURE DU DOJO POUR LA COMMUNE DE MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Marcoussis pour la réalisation des travaux d'aménagement de la grange des Célestins ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Marcoussis pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Ermitage : accueil petite enfance ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Marcoussis pour la réalisation des travaux de rénovation de la toiture du dojo ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de fonds de concours annexées avec la commune de Marcoussis ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

22 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DE L'ESPACE SPORTIF CAMUS, ET PLAN DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LA COMMUNE DE MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Massy pour la rénovation des installations d'éclairage public ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Massy pour la démolition et la reconstruction de l'espace sportif Camus ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de fonds de concours annexées avec la commune de Massy ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

23 - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ET AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS POUR LA COMMUNE DE PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Palaiseau pour le financement de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Palaiseau ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

24 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF PIERRE DUPUIS POUR LA COMMUNE DE NOZAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Nozay pour la rénovation du centre sportif « Pierre Dupuis » ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Nozay ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

25 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX POUR LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saint-Aubin pour divers investissements dans les bâtiments communaux ainsi que tout document relatif à cette affaire;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Saint Aubin ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

26 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - RÉALISATION DE TRAVAUX AFFÉRENTS A L'ACCESSIBILITÉ DE BÂTIMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC POUR LA COMMUNE DE WISSOUS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Wissous pour des travaux afférents à l'accessibilité de bâtiments communaux recevant du public ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Wissous ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

27 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTEE PAR PLURIAL NOVILIA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 46-50 ROUTE D'ORLEANS ET POUR LA CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE DE LA CHAPELLE A MONTLHERY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 2 848 156 euros pour l'un et de 3 944 021 euros pour l'autre, souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n°62169 et n°62167 constitués chacun de 4 lignes de prêt, réparties de la façon suivante :

Contrat de prêt n° 62 169 :

- Prêt PLAI à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 348 744 €
- Prêt PLAI foncier à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 187 785 €
- Prêt PLUS à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 503 407 €
- Prêt PLUS foncier à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 384 142 €

Contrat de prêt n° 62 167 :

- Prêt PLAI à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 467 272,50 €
- Prêt PLAI foncier à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 251 608 €
- Prêt PLUS à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 723 534,50 €
- Prêt PLUS foncier à hauteur de 50% de l'emprunt contracté, soit une garantie de 529 595,50 €
- DIT que la garantie de la Communauté d'agglomération, pour chaque prêt, est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

28 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE LA SEM ENERGIES POSIT'IF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activités annuel 2016 de la SEM Energies Posit'IF.

29 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME POUR L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES ET DES RÉSEAUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE l'aide financière de l'ADEME au taux maximum pour la prestation d'élaboration du schéma directeur des énergies et des réseaux sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits aux chapitres, fonctions et articles nécessaires ;

- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

30- AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AUTORISANT LA REGION ILE-DE-FRANCE A ATTRIBUER UNE AIDE EN IMMOBILIER D'ENTREPRISES A L'IOGS/IOTA EN VUE DE LA REHABILITATION DU CENTRE ENTREPRENEURIAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE la Région Ile-de-France à attribuer à l'Institut d'Optique Graduate School/Institut d'Optique Théorique et Appliquée une aide de 1 200 000 euros au titre des aides à l'immobilier, destinée au projet de réhabilitation du centre entrepreneurial du bâtiment 503, dans les conditions prévues par le projet de convention entre la Région Ile-de-France et le bénéficiaire ;
- AUTORISE le Président à signer la convention annexée avec la Région Ile-de-France pour permettre le soutien de cette dernière à l'IOGS/IOTA.

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

31- PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS 2016 DU SIOM

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du SIOM de la Vallée de Chevreuse ;
- DIT que le rapport sera transmis pour information aux communes membres et mis à disposition du public conformément aux dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

32 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS 2016 DU SIMACUR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du SIMACUR ;
- DIT que le rapport sera transmis pour information aux communes membres et mis à disposition du public conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

33 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU RAPPORT SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS 2016 DU SIREDOM

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du SIREDOM ;

- DIT que le rapport sera transmis pour information aux communes membres et mis à disposition du public conformément aux dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

34 - ELECTION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SIREDOM

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à l'élection du délégué suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SIREDOM ;

Mme Véronique FRANCOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin, est désignée déléguée suppléante pour siéger au Comité syndical du SIREDOM.

- DECLARE élue et installée dans sa fonction au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue des suffrages exprimés, Mme Véronique FRANCOIS.
- PRECISE que la délibération n°2016-312 du 29 juin 2016 portant élection du représentant titulaire et des 2 représentants suppléants de la Communauté Paris-Saclay au SIREDOM demeure applicable.

1 VOTE CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF

35 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°5 RELATIF AU MARCHÉ N°1600017-LOT N°1 DE SERVICES DE CONTENEURISATION ET DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR LES COMMUNES DE VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°5, ci-annexé, au lot n°1 du marché n°1600017 de services de collecte des déchets sur les communes de Verrières-le-Buisson et Wissous, prorogeant de trois mois renouvelable une fois, ce marché pour motif d'intérêt général ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

36 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°4 RELATIF AU MARCHÉ N°1600027-LOT N°2 DE SERVICES DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4, ci-annexé, au lot n°2 du marché n°1600027 de services de collecte des déchets sur la commune de Chilly-Mazarin, prorogeant de trois mois, renouvelable une fois, ce marché pour motif d'intérêt général ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

37 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°1600022 DE SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS POUR LA COMMUNE DE MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2, ci-annexé, du marché n°1600022 de services de collecte des déchets sur la commune de Massy, prorogeant d'un mois, renouvelable une fois, ce marché pour motif d'intérêt général ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

38 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PAPIER RECYCLÉ ET ORDINAIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de papier recyclé et ordinaire entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les communes de Bures-sur-Yvette, Champlan (pour la ville et l'école intercommunale des Saules), Chilly-Mazarin, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville du Bois, Linas, Longjumeau, Massy, Montlhéry, Saclay, Saux-les-Chartreux, Vauhallan, Wissous et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de Bures-sur-Yvette, Longjumeau et Montlhéry, qui précise le rôle de chacune des parties dans la procédure d'attribution du marché de fourniture de papier recyclé et ordinaire ;
- AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de papier recyclé et ordinaire.

39 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION PARTENARIALE DANS LE CADRE DE LA CONCLUSION DU CONTRAT D'EXPLOITATION DU RESEAU LES ULIS- MASSY-SACLAY AVEC ILE-DE-FRANCE MOBILITES (EX STIF), LA SOCIETE DES CARS D'ORSAY, LA SOCIETE TIPS ET LA SAVAC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention partenariale avec Ile-de-France Mobilités, la société des cars d'Orsay, la société TIPS et la SAVAC, dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation pour le réseau les Ulis – Massy – Saclay ;
- DIT que les dépenses prévues à cette convention sont inscrites chaque année jusqu'au 1^{er} janvier 2021 au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Nicolas SAMSOEN

40 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION PARTENARIALE AU TITRE DU CONTRAT D'EXPLOITATION DU RÉSEAU NORD HUREPOIX ESSONNE AVEC ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS (EX STIF), CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION, DANIEL MEYER ET CEA TRANSPORTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention partenariale avec Ile-de-France Mobilités, la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, Daniel Meyer et CEA Transports, dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation pour le réseau Nord-Hurepoix-Essonne ;
- DIT que les dépenses prévues à cette convention sont inscrites chaque année jusqu'au 1^{er} janvier 2021 au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Nicolas SAMSOEN

41 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1700043 AVEC LA SOCIÉTÉ CLEM' POUR LE DÉPLOIEMENT DU PROJET D'EXPÉRIMENTATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES PARTAGÉS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le marché n°1700043 avec la société Clem' - sis 9 Villa des sablons - 92200 Neuilly sur seine, pour un montant de 598 925 € HT sur 2 ans ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les dépenses et recettes sont inscrites aux budgets des années concernées

42 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A ATOUT PLIE-NORD OUEST 91

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention pour subvention avec l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 ci-annexée ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de 17 000 euros à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Yann CAUCHETIER, Mme. Florence LORTON, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Pierre COSTI, M. Dominique FONTENAILLE

43 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS AUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC "EAU POTABLE" RELATIFS À LA PROLONGATION DES DÉLAIS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, CHAMPLAN, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, NOZAY, MONTLHÉRY ET VILLEJUST

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer les avenants de prolongation suivants :
 - Avenant n°6 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Ballainvilliers
 - Avenant n°5 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Champlan
 - Avenant n°5 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de La Ville du Bois
 - Avenant n°9 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Linas
 - Avenant n°6 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Marcoussis
 - Avenant n°9 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Montlhéry
 - Avenant n°6 au contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Nozay
 - Avenant n°5 contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur le territoire communal de Villejust
- DIT que ces avenants sont sans incidence sur le prix de l'eau ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3 VOTES CONTRE : M. Serge MORONVALLE, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

1 ABSENTION : Mme. Marie-Pierre DIGARD

44 - PRISE D'ACTE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2016 DES DÉLÉGATAIRES POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, LA VILLE DU BOIS, LINAS, LONGJUMEAU, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, NOZAY, SAULX-LES-CHARTREUX, VILLEBON-SUR-YVETTE ET VILLEJUST

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE des rapports annuels 2016 du délégataire Suez pour la distribution d'eau potable sur les communes de Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, La Ville du Bois, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette et Villejust ;
- DIT que ces rapports sont mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération.

45 - PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016 POUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, LA VILLE DU BOIS, LINAS, LONGJUMEAU, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, NOZAY, SAULX-LES-CHARTREUX, VILLEBON-SUR-YVETTE ET VILLEJUST

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le Rapport 2016 de la Communauté Paris-Saclay ci-annexé sur le Prix et la Qualité du Service Public de la distribution d'eau potable sur les communes de Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, La Ville-du-Bois, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette et Villejust ;
- TRANSMET ces rapports aux communes concernées pour présentation à leurs conseils municipaux.

6 ABSECTIONS : M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

46 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016 DU SEDIF POUR LA COMMUNE DE MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le Rapport 2016 du SEDIF sur le Prix et la Qualité du Service Public de la distribution d'eau potable sur la commune de Massy, dont une note de synthèse est ci-annexée ;
- TRANSMET ces rapports aux communes concernées pour présentation à leurs conseils municipaux ;
- DIT que ces rapports seront mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération dans les 15 jours qui suivent son approbation par le conseil communautaire.

47 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1700041 RELATIF À L'ACQUISITION DES LIVRES (NON SCOLAIRES) POUR LES MÉDIATHÈQUES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE ET AUTORISE le Président à signer le marché relatif à l'acquisition de livres pour les médiathèques Paris-Saclay avec :

- la société LIBRAIRIE BDNET BASTILLE pour le lot n°1
 - la société COLIBRIJIE (en cotraitance avec la société Librairie Chantelivre) pour les lots n°2 et n°3
 - la société ABRAKADABRA pour le lot n° 4
 - la société ATOUT LIRE pour le lot n°5
- DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel, pour une durée fixée à 12 mois et qu'il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale du marché est donc fixée à 48 mois ;
 - DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
 - AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

48 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » À LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL POUR LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLUS ET PLAI AU 9 RUE DES COQUELICOTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 12 000€ à la commune de Gometz-le-Châtel, pour reversement au bailleur Essonne Habitat ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

49 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » À LA COMMUNE DE MARCOUSSIS POUR LA CONSTRUCTION DE 104 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLUS ET PLAI, ROUTE DU CHÊNE ROND

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 104 000€ à la commune de Marcoussis, pour reversement au bailleur Antin Résidences ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

50 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « SURCHARGE FONCIÈRE » À LA COMMUNE DE NOZAY POUR LA CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLUS ET PLAI AU 1-3 CHEMIN DE LA POUPARDIÈRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de 38 000€ à la commune de Nozay, pour reversement au bailleur Antin Résidences ;
- DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier, et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
- DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

51 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC L'ÉTAT POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les projets de convention conclue entre l'Etat et la Communauté d'agglomération en application de l'article L.851-1 du Code de la Sécurité sociale pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, ainsi que tous les documents afférents ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat les subventions de fonctionnement au taux maximum pouvant être allouées pour la gestion des aires des gens du voyage ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

52 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter au 1^{er} décembre 2017 et au 1^{er} janvier 2018 le tableau des emplois issu des modifications figurant en annexe ;
- PRECISE que les emplois de catégorie A figurant au tableau peuvent, si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient, être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

53 - MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME SPÉCIALE D'INSTALLATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE le versement de la prime spéciale d'installation aux agents accédant à un premier emploi de stagiaire de la fonction publique territoriale au sein de la Communauté PARIS-Saclay, et dont :
 - l'indice brut afférent au dernier échelon du grade de nomination est inférieur à l'IB 821
 - l'indice brut afférent au premier échelon du grade de nomination est inférieur à l'IB 435
- DIT que la prime spéciale d'installation peut être allouée aux anciens agents contractuels de la fonction publique, sous réserve d'un changement de résidence administrative ;
- DIT que le montant de la prime spéciale d'installation est égale à la somme du traitement brut mensuel et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice brut 500, que l'agent travaille à temps plein ou à temps partiel. Elle est versée intégralement dans les deux mois suivant la mise en stage et n'est définitivement acquise qu'au moment de la titularisation ;
- PRECISE s'agissant des agents à temps non complet, que le montant de la prime spéciale d'installation est calculé au prorata du temps de service effectué et que la charge de la prime est répartie dans cette même proportion en cas d'employeurs territoriaux multiples ;
- DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

1 ABSTENTION : Mme. Chrystel LEBOEUF

54 - RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE le ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire que le centre interdépartemental de gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- PREND ACTE que l'organisme et les taux de cotisation retenus à l'issue de la consultation seront présentés à la Communauté d'agglomération, qui gardera la faculté d'adhérer ou non au contrat.

55 - APPROBATION DE LA CHARTE COMMUNAUTAIRE VOIRIE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE la charte communautaire voirie, ci-annexée, précisant :
 - La définition de la voirie communautaire, les principes constitutifs du transfert, l'organisation du service et les modalités de transfert de la compétence ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

10 ABSTENTIONS : Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Patrice GILBON

56 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018, AUPRÈS D'ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS POUR LA MISE AUX NORMES DES POINTS D'ARRÊTS DE BUS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE d'Ile-de-France Mobilités l'attribution d'une subvention pour l'étude de mise aux normes d'accessibilité de 41 points d'arrêts de bus de la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

57 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR DES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE À BURES-SUR-YVETTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES 100 QUARTIERS INNOVANTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de réfection du Carrefour devant la Grande Maison (carrefour Collé/Charles de Gaulle) à Bures-sur-Yvette identifié comme « fiche action n°6 », ci-annexée, dans le cadre de l'aide régionale pour les « 100 quartiers innovants et écologiques » ;
- APPROUVE le projet de réfection de la voirie et des placettes de la gare RER à Bures-sur-Yvette identifié comme « fiche action n°7 », ci-annexée, dans le cadre de l'aide régionale pour les « 100 quartiers innovants et écologiques » ;
- DIT que le budget prévisionnel de ces deux opérations s'élève à respectivement :
 - Action n°6 : 268 887 € HT
 - Action n°7 : 462 900 € HT
- SOLLICITE une subvention auprès de la Région Ile-de-France en tant que collectivité bénéficiaire pour la réalisation de ces travaux à hauteur de :
 - Action n°6 : 134 443.50 € HT
 - Action n°7 : 231 450 € HT
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'approbation par la Commission Permanente du Conseil Régional de la convention de financement propre à chacune de ces deux opérations ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment la convention de financement pour chacune des opérations n°6 et n°7 à passer avec la Région Ile-de-France ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

58 - CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE SPÉCIFIQUE POUR LE CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA CONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de créer une commission d'appel d'offres spécifique dans le cadre du concours d'architecture pour la maîtrise d'œuvre chargée de la construction du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

à Palaiseau sur le site « Ferry » ;

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour l'élection des titulaires et suppléants suivant la liste unique présentée et composée de :

Membres titulaires :

M. Grégoire de LASTEYRIE
M. Olivier THOMAS
M. Patrice GILBON
M. Pierre COSTI
M. Gilles CORDIER

Membres suppléants :

Mme Irène BESOMBES
M. Patrick BATOUFFLET
M. Jean-Luc VALENTIN
M. Hervé PAILLET
Mme Véronique LEDOUX

- NOMME en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury de concours de maîtrise d'œuvre du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal à Palaiseau :

Membres titulaires :

M. Grégoire de LASTEYRIE
M. Olivier THOMAS
M. Patrice GILBON
M. Pierre COSTI
M. Gilles CORDIER

Membres suppléants :

Mme Irène BESOMBES
M. Patrick BATOUFFLET
M. Jean-Luc VALENTIN
M. Hervé PAILLET
Mme Véronique LEDOUX

59 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE LANCER LA PROCÉDURE DE CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À PALAISEAU

- DESIGNÉ les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal à Palaiseau pour faire partie du jury de concours de maîtrise d'œuvre avec voix délibérative, comme suit :

Monsieur Michel BOURNAT, Président du jury (ou son représentant)

Les élus titulaires :

M. Grégoire de LASTEYRIE
M. Olivier THOMAS
M. Patrice GILBON
M. Pierre COSTI
M. Gilles CORDIER

Les élus suppléants :

Mme Irène BESOMBES
M. Patrick BATOUFFLET
M. Jean-Luc VALENTIN
M. Hervé PAILLET
Mme Véronique LEDOUX

- AUTORISE le Président à désigner par arrêté nominatif l'ensemble des personnalités indépendantes membres du jury avec voix délibératives et consultatives ;
- AUTORISE le Président à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal à Palaiseau et à signer tous les documents relatifs à cette opération ;
- AUTORISE le Président à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article 30-I-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours ;
- FIXE le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir à 25 000 € HT maximum ;
- FIXE les indemnités des architectes constituant le jury à un montant forfaitaire de 250 € TTC par demi-journée de présence et le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur ;
- DIT que les dépenses résultant de cette opération seront imputées sur les crédits de l'exercice 2017 et suivants.

60 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1700025 RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE LOCAUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le marché relatif au nettoyage des locaux passé sous forme d'un groupement de commandes avec la société EUROP SERVICE PROPRETE (ESP) ;
- DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour la partie à bon de commande (BPU), et un montant forfaitaire (DPGF) mensuel de 21 005,92 € HT, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois pour une durée total de 4 ans ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

61 - APPROBATION DE LA CHARTE ET PRISE D'ACTE DU PROGRAMME D'ACTION DE LA ZONE DE PROTECTION NATURELLE AGRICOLE ET FORESTIERE DU PLATEAU DE SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- PREND ACTE du programme d'action ;
- DECIDE d'assurer conjointement le pilotage des fiches confiées aux EPCI avec les Communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- APPROUVE la Charte de la ZPNAF.

11 ABSTENTIONS : Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia LECLERCQ, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Thomas JOLY, Mme. Caroline FOUCAULT

62 - CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la contribution officielle de la Communauté Paris-Saclay aux Etats Généraux de l'Alimentation, ci-annexée ;
- DIT que cette contribution sera transmise officiellement par courrier avant l'achèvement des Etats Généraux de l'Alimentation.

63- AFFECTATION D'UN FONDS D'AIDE AGRICOLE POUR SOUTENIR L'ACTIVITE MARAÎCHERE ET LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PROXIMITE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter la subvention de 4 800 € à l'exploitation agricole de Maëla LE GUILLOU ;
- APPROUVE les termes de la convention correspondante ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

64 - ADOPTION DES TARIFS 2018 DES PEPINIERS D'ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de fixer, les tarifs des prestations générales aux entreprises en statut « pépinière » dans les trois pépinières de Gif-sur-Yvette, Palaiseau et Orsay, à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :
 - forfait loyer/ services : 274,88 €/m²/an HT
 - charges (eau, électricité, taxes foncières et bureaux) : 75 €/m²/an HT
- DECIDE de fixer, les tarifs des prestations générales aux nouvelles entreprises en statut « hôtel d'activité » dans les trois pépinières de Gif-sur-Yvette, Palaiseau et Orsay, à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :
 - forfait loyer/ services : 283,17 €/m²/an HT
 - charges (eau, électricité, taxes foncières et bureaux) : 75 €/m²/an HT

- DECIDE de fixer les tarifs des prestations individualisées et des services optionnels à destination de toutes les entreprises comme suit :

| TARIFS | Pour les 3 pépinières |
|---|-----------------------|
| Télécopie | |
| Réception (la page) | 0.15 € HT |
| Emission France (la page) | 0.09 € HT |
| Emission INTERNATIONAL (la page) | 0.14 € HT |
| Affranchissements-Transports-Colis-Courrier | |
| Facturation sur relevé mensuel | + 20% du tarif postal |
| Photocopies : | |
| Noir et Blanc format A4 ou A3 (à l'unité) | 0.08 € HT |
| (Impression N/B 500 copies/mois) | 0.06 € HT |
| Couleur format A4 ou A3 (à l'unité) | 0.16 € HT |
| (Impression couleur 500 copies/mois) | 0.13 € HT |
| Secrétariat : Par heure | 16,00 € HT |
| Fournitures diverses : | |
| Facturation au prix coûtant sur relevé mensuel | |
| Logistique : Voyages, réservations (avion, train, véhicule, ...) | |
| Forfait mensuel | 24.00 € HT |

| | |
|--|--|
| Téléphonie | Pépinière de Palaiseau et Orsay |
| Service accueil et téléphonie (obligatoire) | 12 € HT |
| Services Téléphonie et Internet Haut débit | Pépinière de Gif sur Yvette |
| Par prise informatique dans le bureau | 3 € HT/mois |
| Par abonnement téléphone | 18 € HT/mois |
| Abonnement fibre optique | 42 € HT/mois |
| Abonnement fax ligne individuelle | 6 € HT/mois |
| Communications à l'étranger et appels spécifiques : coût réel sur relevé mensuel | |

- DECIDE de fixer les tarifs de l'openspace situé à la pépinière d'Orsay et de Gif-sur-Yvette, de la manière suivante :
 - 160 € HT mensuel pour une place tous les jours (comprenant charges, services et accompagnement) pour les entreprises (plus 15 € HT accès internet et wifi /mois à la pépinière de Gif-sur-Yvette)
 - 160 € TTC mensuel pour une place tous les jours (comprenant charges, services et accompagnement) pour les autoentrepreneurs (plus 15 € TTC accès internet et wifi /mois à la pépinière de Gif-sur-Yvette)
 - 125 € HT pour 5 journées à la carte sur un trimestre (comprenant les services mais sans

l'accompagnement) ; soit 25 € HT le ticket pour une journée à la pépinière d'Orsay

- 125 € TTC pour 5 journées à la carte sur un trimestre (comprenant les services mais sans l'accompagnement) ; soit 25 € TTC le ticket pour une journée pour les autoentrepreneurs à la pépinière d'Orsay.

- DÉCIDE de fixer, à compter du 1er janvier 2018, le tarif des services aux entreprises domiciliées comme suit (forfait mensuel) :

| Palaiseau | Gif-sur-Yvette | Orsay |
|-----------|----------------|---------|
| 72 € HT | 72 € HT | 72 € HT |

Le forfait mensuel comprend : accueil, domiciliation postale, service courrier. Les tarifs des services optionnels sont identiques aux tarifs des entreprises hébergées.

- DÉCIDE de fixer pour les entreprises domiciliées (et les entreprises extérieures) dans l'une des trois pépinières d'entreprises, la tarification de l'accès aux salles de réunion comme suit :
 - par demi-journée ou fraction de demi-journée : 60 € HT
 - par journée entière : 110 € HT
- DECIDE de fixer pour les entreprises domiciliées à la pépinière de Gif-sur-Yvette, le tarif du service téléphonique personnalisé (présentation de l'entreprise) comme suit, 33 € HT mensuel par ligne.

65 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE AU CENTRE HOSPITALIER PERRAY-VAUCLUSE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire au Centre Hospitalier Perray-Vaucluse ;
- DESIGNNE Mme Véronique FRANCOIS comme représentant titulaire de la Communauté d'agglomération au Centre Hospitalier Perray-Vaucluse ;
- PRECISE que la délibération n°2016-100 du 3 février 2016 demeure quant à la désignation du représentant suppléant en la personne de Mme Geneviève BESSE.

1 VOTE CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF

66 - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des deux représentants au Conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Nord-Essonne ;
- DESIGNNE Mme Sandrine GELOT comme représentant de la Communauté d'agglomération au Groupe Hospitalier Nord-Essonne ;
- DESIGNNE M. David ROS comme représentant de la Communauté d'agglomération au Groupe Hospitalier Nord-Essonne.

1 VOTE CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF

67 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018 AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET DU STATIONNEMENT VÉLO

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE de la Région Ile-de-France l'attribution de subventions dans le cadre de :
 - la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables à travers des opérations qui visent le développement des itinéraires cyclables d'accès au réseau de transport public, aux équipements régionaux, aux pôles d'emploi et d'éducation ;
 - la généralisation du partage de la rue (apaisement de la circulation et mise en double sens cyclables des voiries en sens unique) ;
 - le développement d'une offre de stationnement vélo dans le cadre de plans globaux ;
 - le jalonnement des liaisons cyclables ;
 - le suivi et l'évaluation ;
 - le développement des services à destination des cyclistes ;
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

68 - CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- INSTITUE un office de tourisme communautaire sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que cet office de tourisme sera de statut associatif ;
- DIT que l'office de tourisme aura son siège en la ville d'Orsay et prendra le nom d' « Office de tourisme Paris-Saclay »
- ATTRIBUE à l'Office de tourisme Paris-Saclay les missions suivantes :
 - l'accueil et l'information des touristes
 - la promotion touristique du territoire, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme.
 - la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local
 - la mise en œuvre d'une partie des actions prévues dans la stratégie communautaire du tourisme
 - la commercialisation de prestations de services touristiques selon les termes du titre 1er du livre II du Code du Tourisme
 - la commercialisation de produits locaux
 - l'organisation d'événements susceptibles d'accroître la fréquentation touristique du territoire, pour le compte de la Communauté Paris-Saclay
 - la participation à des événements et salons touristiques à l'extérieur du territoire, pour promouvoir la destination Paris-Saclay
- DIT que le Conseil d'administration de l'office de tourisme sera composé de la manière suivante :

a. Collège des membres de droit

10 administrateurs, conseillers communautaires, désignés par la Communauté Paris-Saclay. La Communauté Paris-Saclay désigne également 10 suppléants.

b. Collège des professionnels du tourisme

5 administrateurs représentant les professionnels du tourisme, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale.

c. *Collège des associations et de la société civile*

4 administrateurs représentant les associations et la société civile, élus pour trois ans par l'Assemblée Générale.

d. *Collège des personnalités qualifiées*

2 représentants, élus pour trois ans par l'Assemblée Générale.

–RAPPELLE que la Communauté Paris-Saclay conclura une convention d'objectifs avec l'Office de tourisme Paris-Saclay lorsqu'il sera installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le Secrétariat général au 01.69.35.66.57 / 69.59 ou par mail aux adresses suivantes : julie.lecca@paris-saclay.com / christelle.marque@paris-saclay.com.

Fait à Orsay, le

29 NOV. 2017

Le Président,

Michel BOURNAT

